CESE Wallonie

Pôle Aménagement du territoire

AVIS

AT.24.22.AV

Site à réaménager SAR/PC36 dit « Ancien abattoir de Walcourt » à WALCOURT – Arrêté provisoire

Avis adopté le 23/02/2024

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 97
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Commune de Walcourt
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art.D.V.2§3 du CoDT
- *Date de réception du dossier :* 22/12/2021
- *Délai de remise d'avis :* 60 jours
- *Portée de l'avis :* Projet d'arrêté fixant le périmètre du site à réaménager (SAR)

Projet :

- *Localisation :* Rue Sous Coury, 1 à Walcourt
- *Situation au plan de secteur :* Zone de services publics et d'équipements communautaires

Brève description du projet et de son contexte :

Le projet vise l'inscription d'un périmètre de site à réaménager sur une parcelle de 2092 m² (parcelle cadastrale n°468D), anciennement occupée par un abattoir. L'objectif est d'assainir le site par la démolition des bâtiments afin de prévoir dans un premier temps du parking et un espace vert et, dans un second temps, la création d'une infrastructure d'utilité publique.

La parcelle visée par le périmètre du SAR est actuellement détenue par un propriétaire privé.

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire est favorable au projet d'arrêté reconnaissant le périmètre du site à réaménager PC36 dit « Ancien abattoir » à WALCOURT.

Au vu de l'état des bâtiments existants sur le site et leur gabarit qui crée une rupture avec le bâti avoisinant, le Pôle estime qu'il est pertinent d'y inscrire un périmètre de site à réaménager en vue de sa requalification.

Par ailleurs, le Pôle estime que le périmètre du site à réaménager est cohérent.

Samuël SAELENS
Président